

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité de soutien à Ayoub Aïssiou, propriétaire de la première chaîne algérienne *El Djazairia One*, arbitrairement fermée par le pouvoir algérien

Paris, le 30 juillet 2026

Réfugié et demandeur d'asile en France, le patron de presse algérien Ayoub Aïssiou est emprisonné en Espagne et menacé d'extradition vers Alger

Ayoub Aïssiou a été interpellé le 25 juillet à l'aéroport de Barcelone-El Prat, sur la foi d'un mandat émis par les autorités algériennes. Le 28 juillet, la justice espagnole a ordonné son maintien en détention, le temps qu'Alger transmette sa demande d'extradition. Cet homme est un réfugié. Sa demande d'asile est en cours d'instruction en France, où vivent son épouse et ses deux filles, âgées de 13 et 9 ans. L'Espagne s'apprête donc à examiner la remise, au pouvoir algérien, d'un homme qui a fui un régime qui ne cesse de bafouer les droits élémentaires. On connaît le sort réservé à l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, au prix Goncourt Kamel Daoud et au journaliste sportif français Christophe Gleizes, tous frappés arbitrairement par une justice aux ordres. Combien de fois faudra-t-il redire aux démocraties que l'Algérie n'est pas un État de droit ?

Aïssiou n'est pas un inconnu. Il fut le propriétaire d'*El Djazairia One*, la première chaîne algérienne en termes d'audience, fermée lorsque le régime d'Abdelmadjid Tebboune a repris en main le paysage médiatique. Sa page Facebook, toujours active, réunit aujourd'hui plus de six millions d'abonnés. Le pouvoir le persécute pour lui faire payer ce que ses médias ont dénoncé, la mauvaise gouvernance d'un régime dont les dérives se sont aggravées depuis l'arrivée de Tebboune. Son groupe de presse d'abord, l'ensemble de ses activités économiques ensuite, ont été méthodiquement démantelés, et les poursuites n'ont pas épargné les siens. Son beau-père, l'ancien sénateur Ould Zmirli, a été condamné à sept ans de prison sous des motifs fallacieux et demeure détenu en Algérie. La persécution a même suivi Aïssiou jusqu'en France, où des relais du pouvoir algérien s'en sont pris à lui : son avocat parisien, Me Bernard Benaïem, a déposé des plaintes et des enquêtes sont en cours. Voilà ce qui attend, concrètement, un opposant rendu à cette justice.

Le régime plaidera la lutte anticorruption. Qu'on y regarde de près. On ne poursuit pas un beau-père, des frères, toute une famille, dans une simple affaire de gestion : on le fait dans une logique de représailles. Et le dossier qui vaut aujourd'hui à Aïssiou d'être emprisonné à Barcelone repose sur une procédure ouverte récemment, distincte des condamnations passées, activée alors qu'il avait déjà quitté le pays. Une accusation forgée pour atteindre un homme à l'étranger n'est pas un acte de justice. C'est un instrument.

Le droit international est clair. La Convention de Genève de 1951 et la Convention européenne des droits de l'homme interdisent de renvoyer quiconque vers un État où il risque la persécution, un traitement inhumain ou un procès sans garanties. Livrer un demandeur d'asile dont la requête est pendante devant un État membre de l'Union européenne, vers le pays même qu'il fuit, viderait ce droit de toute substance. Il appartient à la justice espagnole d'apprécier ce risque avec la dernière rigueur. Et les autorités françaises, saisies de sa demande d'asile, ne sauraient rester spectatrices.

L'Espagne, du reste, sait où mène ce chemin. En 2022, elle a extradé vers l'Algérie le lanceur d'alerte Mohamed Benhalima. Amnesty International s'était alarmée de cette remise ; dès son arrivée, l'intéressé a subi des mauvais traitements dont plusieurs organisations ont fait état. Le précédent est là, il n'a pas deux ans, et il dit exactement ce qu'il adviendrait d'Ayoub Aïssiou.

Cette affaire place le gouvernement de Pedro Sánchez devant ses responsabilités. Chacun mesure l'empressement de Madrid à courtiser Alger : la visite de M. Sánchez en Algérie il y a quelques jours, la réunion de haut niveau hispano-algérienne annoncée pour octobre après huit ans de gel, le traité d'amitié réactivé, et une dépendance au gaz algérien qui couvre aujourd'hui près du tiers des importations espagnoles. Une question s'impose, et le comité de soutien la pose publiquement : le gouvernement espagnol peut-il garantir qu'aucun engagement n'a été pris envers Alger sur le sort d'Ayoub Aïssiou ? Livrer un réfugié pour complaire à un dictateur, après le précédent Benhalima, ne serait pas un acte de coopération judiciaire. Ce serait une faute politique et morale, dont l'opinion espagnole et l'opposition seraient fondées à demander des comptes. Ce que l'Algérie n'a pas obtenu chez elle, elle tente de l'obtenir par le détour d'un aéroport espagnol. Une démocratie européenne ne saurait s'y prêter.